

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Convocation : 03/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

**PRESENTS** : Mr Hervé PAUCELLIER, Mr Romaric PAUCELLIER, Mr Philippe POLLET, Mme Madeline DOUA, Mme Chantal FORGE, Mr Joël POLLET, Mr Michaël DUVAL, Mme Béatrice DUMONTE, Mr Thierry PARIS.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Christelle GREVIN donne pouvoir à Mme Madeline DOUA, Mme Emilie FERRE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Madeline DOUA.

**APPROBATION DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022**

La séance du 22 Septembre 2022 est approuvée à l'unanimité.

**PROPOSTION CONVENTION DESTRUCTION FRELONS ASIATIQUES**

Suite à l'intervention de SOS Guêpes l'été 2022 sur la commune pour la présence d'un nid de frelons au sol sur le domaine communal, l'entreprise a proposé à la mairie le passage d'une convention.

Celle-ci propose l'intervention sur le domaine communal, ou chez les habitants, de SOS Guêpes pour la présence de frelons, frelons asiatiques, guêpes sous forme d'un forfait :

Pour une hauteur entre 0 et 2m, 75€ TTC l'intervention

Pour une hauteur entre 2 et 6m 90€ TTC l'intervention,

Jusqu'à 20m 120€ TTC l'intervention

Auxquels s'ajoutent 15€ TTC l'aller-retour.

Le Conseil Municipal approuve la convention à l'unanimité et décidera des modalités pour les habitants lors d'un futur conseil.

M : GOBEAUT Alexandre, gérant de SOS Guêpes, propose également l'achat de postes d'appâtage pour de la prévention et contrôle de la population de rats sur la commune :

- 10 kilos de blocs hydrofuges
- 30 postes d'appâtage sécurisés
- 30 étiquetage réglementaire
- Fiche de donnée de sécurité

Pour un total de 466€ TTC.

Le conseil décide d'approuver le devis, et de proposer aux habitants la distribution gratuite des postes d'appâtage, dans la limite de 1 par foyer. L'accent sera porté sur le caractère préventif, et sur l'aspect sécurité pour les animaux. Les habitants attesteront via un document de la compréhension des règles de sécurité et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une opération de dératisation globale : si les appâts sont consommés trop rapidement il conviendra à chaque habitant de faire intervenir un dératiser à titre personnel.

### **DEVIS MODIFICATION BORDURE DE TROTTOIR M ET MME DUPRE 380 RUE DE BULLES**

M. et Mme DUPRE ont transmis en mairie un nouveau devis pour la réalisation de leur bordure de trottoir et demandent une prise en charge par la commune.

Le devis, établi par les Ets Glacet est de 1793€ TTC.

Le devis est refusé, et aucune prise en charge ne sera faite par la commune avec 5 voix contre, 4 pour, et 1 abstention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Duval Michaël s'est renseigné quant aux formations premiers secours qui étaient envisagées suite à l'achat du défibrillateur :

L'entreprise Cerene propose deux séances de 2h avec détection d'un malaise et utilisation de l'appareil. Chaque atelier accueille de 2 à 12 personnes, adultes et enfants, l'après-midi. Le devis s'élève à 450€ les 2 séances.

L'entreprise FPRP propose une formation sur 1 demi-journée (3-4h) et passe en revue les 5 types de malaises, plus l'utilisation de l'appareil. L'atelier peut accueillir de 2 à 12 personnes.

Le Conseil Municipal décide de retenir FPRP, la formation étant plus complète, pour définir une date. Une deuxième date sera prévue si les habitants sont intéressés par la formation.

Mme DOUA Madeline partage les dernières avancées sur l'aire de jeux. Le poseur, Techni'sports et environnement, propose d'effectuer le terrassement, les gravillons 4/8, les rondins du périmètre, pour un total de 7299,60€ TTC. Le conseil approuve le devis.

M. PAUCELLIER Hervé évoque le repas des anciens, qui se tient habituellement au mois de janvier. Une nouvelle vague Covid étant en cours, et la grippe particulièrement virulente cet hiver, la décision est prise de ne pas l'organiser et de distribuer les cartes cadeaux des aînés comme les années précédentes.

M. DUVAL Michaël informe le conseil que le plancher de l'église a été réparé. L'entreprise Huchez s'est occupée des réparations.

M. DUVAL Michaël annonce que l'architecte, venu visiter l'église le 18/07 afin d'établir l'état général de celle-ci, a renvoyé son rapport. Celui-ci sera transmis à chaque conseiller.

Une première mise en sécurité est possible.

Le Conseil étudiera le devis.

M. PARIS Thierry indique que le radiateur de la cuisine de la salle des fêtes clignote. Il sera remplacé. Il demande également la pose de voilages sur les fenêtres afin d'apporter de l'intimité aux locataires.

Séance levée à 19H45.